



Perte de permis ou pas du a l'alcool

Par **cyrilo**, le **16/11/2010** à **20:46**

Bonjour,
je me suis fait contrôler par la gendarmerie avec un taux d'alcool de 0.46grammes d'air expire. je suis jeune permis donc permis probatoire(3 ans pour attendre d'avoir les 12 points). j'ai eu mon permis le 9 juillet 2008. ma question est de savoir se que je vais avoir comme peine?. Est-ce que je repasse mon permis ou pas? je suis dans le flou total pouvais vous m'aider si vous plait merci beaucoup
cordialement cyrilo

Par **Tisuisse**, le **16/11/2010** à **23:00**

Bonjour,

Permis passé le 09.07.2008 => 6 points sur 6
si vous n'avez jamais eu de retrait de points depuis :
au 09.07.2009 => 8 points sur 8
au 09.07.2010 => 10 points sur 10
donc, vous sauvez votre permis.

Lisez donc les dossiers en post-it, certains vous concernent directement et vous y trouverez réponses à vos questions.

Bonne lecture.

Par **cyrilo**, le **17/11/2010** à **11:02**

merci bien sa me rassure donc après tout dépend du tribunal pour la suspension de permis. est-ce que je peux passer un stage de récupération de point avant le tribunal ou pas?

Par **Tisuisse**, le **17/11/2010** à **12:17**

Tu as actuellement 10 points sur 10. Si tu fais un stage volontaire, à l'issue du stage, avec les 4 points du stage, tu pourrais avoir 14 points mais comme ton maxi, tant que tu n'as pas perdu de points, est de 10, les 14 points retombent automatiquement à 10 points. Tu aurais donc fait un stage en pure perte mais, rassure-toi, la perte ne sera pas pour l'Etat qui, lui, encaissera les 250 € que tu auras versé pour ce stage.